



Paroisse de La Durantaye

La Durantaye, le 2 septembre 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Objet : Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP)

Madame, Monsieur,

La présente est en rapport que le gouvernement fédéral a entrepris un examen du service postal public, s'agissant de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

La Paroisse a reçu l'information que le gouvernement fédéral prend en considération de plus en plus la déréglementation du service postal, c'est-à-dire qu'il y a des questionnements afin de savoir si Postes Canada devrait continuer de bénéficier du privilège exclusif sur la poste-lettres ou s'il serait intéressant d'ouvrir le marché à la concurrence. Nous savons également que depuis quelques années, Monsieur Robert Campbell, président du Comité consultatif, nommé par le gouvernement, s'est déjà prononcé en faveur de la levée du monopole dont bénéficient les administrations postales. Il a même publié un article intitulé : "Il est temps de réformer le service postal en profondeur". Cela démontre t'il déjà la décision prise et l'action faite ?

La Paroisse de La Durantaye est donc préoccupée par la nature des changements qu'examinent présentement le comité de l'ESSCP, telle que la déréglementation de notre service postal public. Nous sommes particulièrement inquiets des effets qu'aura cette déréglementation sur la qualité du service postal et sur l'impact d'éventuelles hausses de tarifs et ce, pour quiconque personne. La Paroisse de La Durantaye dépend du service postal, car le bureau de poste de La Durantaye est un outil de travail de tous les jours.

En effet, Postes Canada doit garder le privilège exclusif sur la poste-lettres, qui s'agit d'une forme de réglementation. Le gouvernement est le premier à émettre des lois et des règlements afin de construire quelque chose de solide et de véritable. La création de la Société canadienne des postes, dont un des objectifs prévu dans la loi faisait en sorte que Postes Canada devait viser l'autonomie financière tout en étant tenue de fournir l'essentiel des services postaux habituels, a atteint et même dépassé l'objectif, étant donné du montant versé en dividendes au gouvernement. Alors, à quel ou à qui, servirait la déréglementation du service postal public et universel ? Pourquoi apporter des changements à un service à la population qui fonctionne bien ?

Ce privilège exclusif sur la poste-lettres permet à Postes Canada de garder une bonne santé sur ces activités à la fois publiques et commerciales, assurant ainsi toujours un environnement sain avec un bon service sécuritaire et à coût abordable et cela, peu importe l'endroit où les gens habitent au Canada et quelque soit la rentabilité des régions et des services de celles-ci.

De plus, le refus du gouvernement de tenir des audiences publiques sur la question et de procéder par le biais d'un Comité consultatif dont le président s'est déjà exprimé publiquement en faveur de la déréglementation, témoigne d'un manque total de respect envers la démocratie et la population canadienne. Le gouvernement ne devrait prendre aucune décision relativement au service postal public tant qu'il n'aura pas mené de consultation en bonne et due forme auprès de la population. En outre, le gouvernement devrait prolonger la durée prévue pour le dépôt des mémoires.

N'oublions surtout pas la lutte contre la fermeture des bureaux de poste. La déréglementation provoquerait la fermeture des petits bureaux de poste, dont ceux-ci rendre les mêmes services que ceux implantés en grandes régions. Tout le monde doit avoir le même service.

Soyez assuré que cette intervention, de notre part, a pour but de vous manifester notre grande satisfaction des services postaux de Postes Canada comme service public et universel ainsi que de vous démontrer notre intérêt envers le mécanisme de Postes Canada.

En conséquence, nous nous opposons fermement à toute forme de déréglementation et réclamons le maintien d'un service postal public, universel et abordable.

Andrée C. D. Lamontagne
La Mairesse

539, rue Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R 1W0
Téléphone : 418-884-3465 - Télécopieur : 418-884-3048
par.ladurantaye@globetrotter.net

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil municipal de la Paroisse de La Durantaye, tenue le 14 juillet 2008, à 20h00, au lieu ordinaire des sessions du conseil, à laquelle étaient présents et formant quorum :

Madame Andrée C. D. Lamontagne, mairesse

Madame Mariette Ouellet, conseillère
Monsieur Jean-Yves Lacroix, conseiller
Monsieur Claude Pouliot, conseiller
Monsieur Raynald Pelletier, conseiller
Monsieur Ernest Royer, conseiller
Monsieur Yvon Dumont, conseiller

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2008-07-143

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre) ;

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;


Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

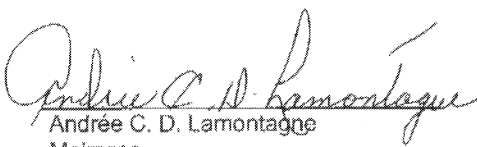
Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Il est proposé par Mme Mariette Ouellet
appuyé par M. Jean-Yves Lacroix
et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Durantaye fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie certifiée conforme le 14 juillet 2008.


Cindy Breton
Directrice générale
et secrétaire-trésorière


Andrée C. D. Lamontagne
Mairesse